

COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE
Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal
 Séance du 28.10.2010

Présents : M. RIGUELLE, *Bourgmestre-Président*;
 M. COLOT, M. SCHOONBROODT, M. DECABOOTER, M. VANDER MYNSBRUGGE,
 M. VANDE WEYER, Mme DUPONT, M. RIGA, *Echevins*;
 M. DE SMEDT, Mme STROOBANTS, M. HERMANS, Mme VANDEN BREMT, M.
 TELLIER, Mme MOLINEAUX-LOOBUYCK, ~~M. BOUCQ~~, ~~Mme KUNSCH~~, M.
 GHILBERT, Mme DE BUCK, M. RAPETTI, M. JOUGLAF, M. CHALMAGNE, Mme
 DEHAEN-CACKEBEKE, M. VAN DEN EYNDE, ~~Mme METHOU~~, M. MESKY, Mme
 M'BUZI, Mme. HENDRICX, *Conseillers*;
~~M. ROSSIGNOL~~, *Secrétaire communal*, remplacé par Mme MEERT, *Directeur délégué*.

Objet : Budget exercice 2010 — Services ordinaire et extraordinaire - Modification budgétaire n° 2

LE CONSEIL,

Vu les articles 117 et 239 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu les articles 10 et 16 du Règlement Général de la Comptabilité Communale;

Vu la Convention avec le Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries communales approuvée par le Conseil communal du 8.12.2005(A/002) et par le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale par lettre du 14.4.2006;

Vu l'avenant à la convention du 8.12.2005 conclue entre le Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries communales, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, le Collège réuni, la commune de Berchem-Sainte-Agathe et le C.P.A.S. de Berchem-Sainte-Agathe approuvé par le Conseil communal le 13.12.2007 (A/004);

Vu le budget de l'exercice 2010 décidé par le Conseil communal le 17.12.2009 et approuvé par le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale le 18.02.2010;

Vu la modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2010 décidé par le Conseil communal le 24.06.2010 et approuvé par le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale le 28.09.2010 ;

Vu les propositions de modifications budgétaires des différents services ;

Considérant que pour des motifs indiqués au tableau 2 ci-annexé, certaines allocations prévues au budget extraordinaire doivent être révisées;

DECIDE à l'unanimité des voix :

Le **budget ordinaire et extraordinaire** de la commune est modifié conformément aux indications portées au tableau 2 et le nouveau résultat du budget est arrêté aux chiffres figurant aux tableaux ci-après :

1) **SERVICE ORDINAIRE :**

BALANCE DES RECETTES ET DES DEPENSES :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
Budget après M.B. 1	33.822.083,87	32.307.746,77	1.514.337,10
Augmentation des crédits	2.009.035,50	1.988.854,75	20.180,75
Diminution des crédits	560.614,00	993.151,69	432.537,69
Nouveau résultat après M.B. 2	35.270.505,37	33.303.449,83	1.967.055,54

2) **SERVICE EXTRAORDINAIRE :****BALANCE DES RECETTES ET DES DEPENSES :**

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
Budget après M.B. 1	7.703.479,64	7.564.897,00	138.582,64
Augmentation des crédits	372.703,95	437.184,94	-64.480,99
Diminution des crédits	142.000,00	119.600,00	-22.400,00
Nouveau résultat après M.B. 2	7.934.183,59	7.882.481,94	51.701,65

Ainsi fait et délibéré en séance.

Par ordonnance :
 Pour le Secrétaire communal,
 Le Directeur délégué,
 (s) Evi MEERT

Le Bourgmestre-Président,

(s) Joël RIGUELLE

Pour copie conforme.

Par ordonnance :
 Pour le Secrétaire communal,
 Le Directeur délégué,

Le Collège,



Evi MEERT



Joël RIGUELLE.